

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Lundi 12 Novembre 2018 -20h00**  
**sous la présidence de Roseline GOURDON – Maire de la commune de Boucé**

**Membre(s) absent(s) excusé(s)** : Mme Eveline BONAMY (a donné pouvoir à Mme GOURDON) – Mr Thierry POUGET

**Membre(s) absent(s)** : Mme Sylvie ANDRÉ – Mrs Michel GENIN – Patrick BRENON

**DEVIS DE GRAVURE AU MONUMENT AUX MORTS**

Madame le Maire présente aux membres du conseil 3 devis pour des travaux de redorure des inscriptions sur le monument aux morts. Le montant de ces devis varie peu d'une entreprise à l'autre.

La proposition transmise par la Sarl GIRARD (graveur à Magnet) a été retenue pour un montant de 3 000 Euros (pas de TVA applicable pour des travaux sur cet édifice).

Le conseil municipal demande au Maire de déposer les demandes de subvention associées à ces travaux auprès du Souvenir Français, de l'Onac (Office National des Anciens Combattants et victimes de guerre et du Conseil Départemental.

**ATTIBUTION D'INDEMNITÉS DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL**

Mme Catherine DESNOS a été nommée receveur municipal, suite au départ en retraite de Mr Reau Michel.

Le conseil municipal décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable pour un montant de 226,74 Euros pour 2018.

**MOULINS HABITAT – DEMANDE D'AUTORISATION D'ALIÉNATION DE SON PATRIMOINE**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture indiquant que l'Office public Moulins Habitat s'est engagé dans une démarche de regroupement avec les organismes de logement social France Loire et Opac Commentry, sous le nom d'EVOLEA. Ainsi Moulins Habitat doit transférer ses actifs à la Société EVOLEA.

La commune de Boucé étant concernée par l'implantation de 3 pavillons, Madame la Préfète est tenue de recueillir l'avis du conseil municipal avant de se prononcer sur cette cession.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Emet un avis favorable à ce projet de cession des pavillons
- Accorde le maintien de sa garantie lors du transfert d'emprunts.

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**  
**AVENANT N°3 A LA CONVENTION – SERVICE DE MISE A DISPOSITION DE**  
**PERSONNEL**

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale met à la disposition des collectivités un service de remplacement d'agents momentanément indisponibles ou pour assurer des missions temporaires.

La commune de Boucé a eu plusieurs fois recours à ce service.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorisent Madame le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention du 27 Février 2015 portant sur la modification des tarifs horaires pour les catégories A.

## **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE** **FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES MEMBRES**

La communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire a créé un fonds de concours de 750 000€ sur 3 ans, soit 250 000€ par an afin de soutenir les investissements des communes. La somme attribuée à la commune de Boucé s'élève à 5 412€ par an.

Après échanges, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De solliciter le fonds de concours de la communauté de communes pour les travaux de voirie effectués en 2018
- De demander la globalisation de la subvention
- De valider le financement suivant :
  - o Montant HT des travaux : 83 170,00 €
  - o Subvention du Conseil Département : 24 951,00 €
  - o Fonds de concours de la communauté de Communes : 5 412,00 x 3 ans, soit 16 236,00 €
  - o Reste à charge à la commune de Boucé : 41 983,00 €

### **DISPOSITIF WIF@LLIER – AIDE DU DÉPARTEMENT**

Le Conseil Départemental souhaite accompagner les communes ayant la volonté de s'équiper de bornes Wifi afin de permettre aux habitants de la commune, touristes et tout autre utilisateur de se connecter gratuitement à Internet dans un périmètre de quelques dizaines de mètres autour de la borne. Cet équipement est subventionné par le Département :

- à hauteur de 80% pour l'acquisition de la borne (ou 64 Euros HT au maximum)
- et à 80% pour l'installation de la borne (ou 472 Euros au maximum).

Trois fournisseurs ont répondu à une demande de devis.

Après concertation, le conseil municipal décide de ne pas donner suite pour l'instant.

### **SUBVENTION A L'ASSOCIATION COMMUNALE BOUCÉ GYM**

La subvention habituellement attribuée à Boucé Gym n'avait pas été validée au moment du vote des subventions car le devenir de cette association était incertain.

Suite à l'élection d'une nouvelle présidente, Madame le Maire propose de voter une subvention à cette association pour l'année 2018.

Attendu que Boucé Gym n'organise pas de manifestation dans la commune, sur proposition de Madame le Maire et après délibération, le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 150 Euros à Boucé Gym.

### **SDE 03 : DEVIS POUR ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ECLAIRAGE PUBLIC ET TELECOM – POSTE CIMETIÈRE**

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer les devis proposés par le SDE03 pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public (avec pose de 10 candélabres et 4 lanternes) et d'enfouissement du réseau télécom sur le poste Cimetière (Route de Tréteau).

Le montant total restant à charge à la commune est de 12 506 Euros. Cette somme sera réglée sans étalement. Elle sera inscrite en totalité au prochain budget 2019.

### **RGPD – RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES**

Le RGPD est entré en application le 25 Mai 2018. Il a pour objectif de renforcer la sécurité des données personnelles, d'adapter les droits et libertés des personnes aux conditions de l'ère numérique,

de réaffirmer le droit des personnes, d'augmenter les sanctions encourues, de créer un cadre juridique unifié en matière de gestion des données personnelles.

Chaque organisme public ou privé doit être en mesure de démontrer le respect des principes applicables en matière de protection des données.

L'ATDA (Agence Technique Départementale de l'Allier) propose un service mutualisé de délégué à la protection des données (DPO) pour un coût annuel de 700 Euros.

Le conseil municipal aurait souhaité que cette mission soit mutualisée au niveau de la communauté de communes, ce qui ne sera pas possible cette année en raison des délais imposés. Toutefois le conseil municipal demande au Maire de contacter le Président de la communauté de communes afin de négocier un tarif auprès de l'ATDA pour les communes membres.

### **AIDE FINANCIÈRE AUX SINISTRÉS DE L'AUDE**

Madame le Maire donne lecture d'un communiqué de l'Association des Maires du Département de l'Aude expliquant que, suite aux inondations dévastatrices du 15 Octobre dernier, un appel national aux dons a été lancé aux fins d'apporter un soutien financier aux Mairies sinistrées.

Les dons seront affectés à la reconstruction des équipements publics dévastés au sein des communes audoises.

Afin de manifester sa solidarité envers les mairies sinistrées, le conseil municipal décide d'accorder une aide de 100€ qui sera versée à la paierie départementale de l'Aude (compte 65737).

### **DÉPART D'UN LOGEMENT COMMUNAL REMBOURSEMENT DU RESTANT DE GAZ DANS LA CUVE**

Suite au départ d'une locataire, il y a lieu de rembourser le gaz restant dans la cuve. Celle-ci étant remplie à 65% de sa capacité au jour de l'état des lieux et conformément à l'estimation faite par la Société Antargaz, le conseil municipal décide :

- De rembourser la somme de 1 055,70 Euros à l'ex-locataire.
- Cette dépense sera mandatée au compte 60621

### **INFORMATIONS C.C.A.B. – CONTRAT COMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DE BOURG**

Les membres de la commission ont présenté les plans élaborés par le bureau d'étude. Les secteurs concernés par ce programme sont : les abords de l'église, l'aménagement du carrefour et de la Place Goutaudier, la RD 23 ainsi que les abords de l'école.

Au vu des premières estimations financières, il conviendra de faire des choix afin que le coût total respecte l'enveloppe budgétaire prévue.

Une réunion publique, destinée aux habitants de la commune, est organisée en partenariat avec le bureau d'étude le Vendredi 30 Novembre à 18h30 à la salle polyvalente afin de présenter le projet.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Acquisition d'un véhicule électrique** : le véhicule communal ayant été refusé lors du dernier contrôle technique, l'achat d'un nouveau véhicule utilitaire est nécessaire. Il est proposé aux élus d'acquérir un véhicule électrique. Avec 3 abstentions, autorisation est donnée au Maire d'acheter un véhicule d'occasion électrique.

**Bilan pêche 2018** : la saison de pêche à l'étang est largement déficitaire depuis plusieurs années. De nombreux pêcheurs se plaignant de la présence de poissons chats, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de le vider et le curer afin d'éliminer ces poissons indésirables. De ce fait, la pêche sera fermée en 2019.